



C'est une décision attendue qu'a prise le conseil communal d'Assesse ce lundi soir : le chemin de terre que les entreprises Nonet et Sotraplant voulaient supprimer sera conservé. Un revers pour les deux partenaires qui avaient introduite cette demande afin de pouvoir y construire une centrale d'enrobage, au croisement de la N4 et de la E411, à environ 250 mètres des premières habitations du village de Sart-Bernard.

Newsletter info

Recevez chaque matin l'essentiel de l'actualité.

OK

Depuis sa présentation au public, le projet de l'association d'entreprises "Les Enrobés Namurois" se heurte à [une levée de boucliers de la part de riverains](#) mais également des autorités communales : "*Nous le redisons aujourd'hui, c'est un endroit tout à fait inapproprié*, assène le bourgmestre Jean-Luc Mosseray. *Nous voulons préserver le caractère rural de notre commune qui n'a pas vocation à accueillir une activité industrielle de ce type, sans compter le trafic des camions, le bruit, les odeurs et les émanations toxiques qui ne manqueront pas de s'échapper du site*".

Un recours possible

Du côté de l'entreprise Nonet, on accueille sans grande surprise cette décision mais non sans s'étonner des arguments avancés : "*Nous voulions simplement faire coïncider la réalité administrative avec celle du terrain, car le sentier qui est référencé sur certaines cartes n'existe en fait pratiquement plus*" explique Aurélien Nonet, porteur de projet, "*Nous étions également disposés à intégrer la création d'un nouveau sentier dans la zone, notre projet n'est certainement pas conçu contre la mobilité douce*".

Pour autant, cela signifie t-il que le projet est abandonné ? "*Pas du tout*, rétorque Aurélien Nonet. *Nous continuons de croire en la possibilité de réaliser notre projet à cet emplacement*." En effet, un recours reste possible auprès de Willy Borsus, le ministre wallon de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire qui pourrait encore casser la décision communale.

À ce stade, Les Enrobés Namurois disent "*prendre acte*" de cette volonté de préserver le sentier et se donnent "*le temps de la réflexion*" concernant la suite de la procédure.